



*Aux adhérents de la MJC
Aux représentants des enfants de moins de 16 ans
Aux partenaires
Aux membres du Conseil d'Administration*

La Baule, le 13 novembre 2023

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association. Celle-ci se tiendra le **mardi 12 décembre 2023 à 19 H 00** dans nos locaux : Place des Salines (au studio théâtre).


Ordre du jour : fusion MJC - APS

<p>SEULS PEUVENT VOTER (à condition d'être à jour de leur cotisation 2023-2024) : les adhérents âgés de plus de 16 ans et les représentants des adhérents âgés de moins de 16 ans.</p>

Ce vote est un moment important pour nos associations et notre ville et nous espérons vous voir nombreux.

Nous vous informons également que l'ensemble des documents est disponible sur notre site Internet : <http://www.mjclabaule.fr/a-propos/>

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Pour la MJC,
Nathalie HOARAU, Présidente



Chère adhérente, cher adhérent,

La MJC et l'association Périscolaire de La Baule (APS) souhaitent fusionner afin de répondre au besoin de cohérence et de simplification des services à l'enfance de la ville de La Baule-Escoublac, à la demande de cette dernière.

Les administrateurs des deux associations ont convenu de constituer une seule structure par le biais d'une fusion-absorption.

L'existence d'une structure juridique unique permet une meilleure lisibilité de l'action d'accueil des enfants lors des temps non scolaires, par APS d'une part et par MJC d'autre part.

Les effets de cette meilleure lisibilité seront les suivants :

→ Pour vous: un seul interlocuteur pour l'accueil des enfants durant les temps extrascolaires (vacances, mercredi) et périscolaires (avant et après l'école), une harmonisation des procédures administratives et de paiement;

→ Pour la municipalité: un interlocuteur unique, professionnalisé, proposant une offre cohérente aux familles bauloises ;

→ Pour la MJC : étendre son offre d'accueil de loisirs de manière cohérente, offrir aux salariés de la MJC une structure offrant des postes plus variés et pérennes, couvrant des périodes d'activités et d'horaires plus longues, des plans de formations harmonisés et des couvertures santé et provisions retraites.

Chaque adhérent de la MJC peut prendre connaissance des documents relatifs à la fusion, sur le site internet de la MJC (<https://www.mjclabaule.fr/a-propos/> en bas de page) et **participer à l'assemblée générale extraordinaire** qui aura lieu le **12 Décembre 2023 à 19h00** au Studio Théâtre de la MJC, Place des Salines.

Ce vote est un moment important pour nos associations et notre ville.

Notez cette date et venez nombreux !

Pour toute question n'hésitez pas à les adresser à secretariat@mjclabaule.fr

Cordialement,

Alain PLISSONNEAU

Président de l'Association Périscolaire de La Baule Escoublac

Nathalie HOARAU

Présidente de la MJC de La Baule Escoublac



**En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter
à l'Assemblée Générale Extraordinaire
du mardi 12 décembre 2023**

de la Maison des Jeunes et de la Culture de La Baule-Escoublac

Merci de remplir et de retourner à la MJC avant mardi 12 décembre 2023.

POUVOIR

NOM.....Prénom.....

Déclare donner mon pouvoir à :

NOM.....Prénom.....

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2023.

Fait à :

Le :

Signature :